

07.06.2011 - 11:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Prise de position 21/2011 (www.presserat.ch/29300.htm) Parties: Glanzmann et Cie c. «Pfarreiblatt» Plainte partiellement admise

Interlaken (ots) -

Thèmes: illustrations,/ protection de la personnalité /dignité humaine

Résumé

Image d'enfant utilisée pour une campagne politique

Le Conseil de la presse a admis en partie la plainte de trois conseillers nationaux PDC contre la «Kantonale Pfarreiblatt Luzern». Cette «Pfarreiblatt», un organe paroissial, a illustré en février 2011 le résumé de la prise de position de la commission épiscopale Justitia et Pax concernant l'initiative sur les armes avec l'image, non datée, d'un garçon se mettant un pistolet dans la bouche. L'illustration ne permettait pas de se rendre compte que la photo ne montrait pas un pistolet réel mais un glace sous forme d'une arme.

De l'avis du Conseil de la presse, le «Pfarreiblatt» aurait dû indiquer au minimum qu'il s'agissait d'une farce. En outre, il n'est pas admissible d'illustrer un article par la photo d'une personne, prise lors d'une autre circonstance, sans lui demander son autorisation. Celui qui s'est déclaré d'accord avec la publication sur l'Internet d'une photo prise à l'occasion d'une action publique d'une école des beaux-arts ne donne pas ipso facto son assentiment pour l'usage de la même photo dans un contexte différent, de nature politique. Le Conseil de la presse n'estime pas en revanche que soit violée la dignité humaine de l'enfant photographié ni celle des lecteurs de l'organe paroissial. Certes, en l'occurrence, l'illustration de l'article apparaît comme déplacée et de mauvais goût. La photo de l'enfant avec sa glace à l'eau ne s'impose toutefois pas au lecteur non averti comme une image choquante, mais apparaît simplement comme hors de propos avec l'information en question: «L'Eglise pour la protection contre les armes.»

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Bahnhofstrasse 5
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100626426> abgerufen werden.